

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-116

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 septembre 2015 relatif aux critères d'évaluation de la résolvabilité ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 21 décembre 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 21 décembre 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,


Corso BAVAGNOLI